

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5598**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le vice-président Jean-Michel Daclin pour une mission à Bamako (Mali)

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

Bureau du 8 octobre 2007**Décision n° B-2007-5598**

commune (s) :

objet : **Mandat spécial accordé à M. le vice-président Jean-Michel Daclin pour une mission à Bamako (Mali)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution de mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la renégociation des accords de coopération avec le district de Bamako, monsieur le vice-président Jean-Michel Daclin a été invité à rencontrer, du 16 au 19 octobre 2007, les nouvelles autorités locales de Bamako. A cette occasion, il discutera des nouvelles pistes de coopération qui pourraient faire l'objet de la prochaine convention de coopération signée entre la Communauté urbaine et la ville de Bamako au Mali.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le vice-président Jean-Michel Daclin pour une mission à Bamako (Mali) du 16 au 19 octobre 2007.

2° - Les frais engagés pour la mission de monsieur le vice-président Jean-Michel Daclin seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,